

**« L'activité physique et sportive  
adaptée pour tous » :**

**Un projet partagé au service de tous les**

***Essonniens :***

**CHARTE D'ENGAGEMENT**

## Préambule

Les actions et projets autour du sport santé sont riches en Essonne. Pourtant, un constat partagé collectivement met en exergue un manque de coordination, d'articulation entre toutes les actions mises en œuvre mais également entre les différents acteurs institutionnels. En effet, on peut constater que l'Etat a un rôle majeur de développement et de financement des dispositifs phares du sport santé : le dispositif Régional Prescri'Forme et le dispositif des Maisons sport santé. Ces dispositifs sont également soutenus par l'Agence Régionale de Santé qui instruit les dossiers de demande de labélisation au côté de l'Etat. Par ailleurs, le Département a inscrit le développement du sport santé dans sa délibération en 2019 et soutien, les acteurs de terrain dans leurs projets. Enfin, le Comité Départemental Olympique et Sportif forme et informe les dirigeants et encadrants sportifs pour intervenir auprès des publics spécifiques, accompagne les initiatives locales et fait vivre le réseau des acteurs du sport et de la santé.

L'enjeu de cette charte est de mettre en cohérence les interventions de chacun et d'engager un projet sport santé en Essonne ayant comme objectif d'articuler et de coordonner les actions de l'ensemble des acteurs du territoire dans le domaine du sport santé.

## 1) Etat des lieux du Sport Santé

### Le contexte national

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la sédentarité est à l'origine de nombreuses pathologies chroniques et de 2 millions de décès chaque année dans le monde. La pandémie de Covid-19 vient aggraver les constats puisque selon une enquête de santé publique France, durant la période de confinement, la moitié de la population n'a pas atteint les recommandations d'au moins 30 minutes d'activité physique par jour et un tiers a déclaré un niveau de sédentarité élevée, passant plus de 7 heures par jour en position assise. Le plan d'actions de l'OMS de 2016 préconise des stratégies de promotion de l'activité physique différenciées en fonction des âges de la vie. La Stratégie Nationale Sport Santé (SNSS) 2019-2024, élaborée par les Ministères des Sports et de la Santé, rappelle que la pratique d'activités physiques et sportives relève de l'intérêt général. Elle a pour ambition de (re)mettre les Français en mouvement sur tous les territoires en déployant des pratiques adaptées, accessibles et encadrées. Cette volonté est confirmée avec la récente loi sur le sport du 2 mars 2022<sup>1</sup> qui met en avant le développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre en s'appuyant notamment sur le sport santé, qui devient une mission d'intérêt général dans les établissements et services médico-sociaux, avec des activités adaptées et un référent désigné. La prescription du sport par les professionnels de santé est élargie aux maladies chroniques (diabète, cardiopathie, cancer, etc.) et aux personnes présentant des facteurs de risque (hypertension, obésité, etc.). Auparavant, cette prescription était réservée aux patients atteints d'affections de longue durée (ALD). A l'école primaire, le sport deviendra quotidien, et enfin un accès aux équipements scolaires devra être aménagé pour les associations sportives dans les nouveaux bâtiments, ou dans ceux qui font l'objet d'une rénovation importante.

Depuis une vingtaine d'années, de nombreuses initiatives ont émergé sur le thème du « sport santé », portées par des acteurs multiples, qu'ils soient isolés ou mettant en réseau des structures d'une grande diversité.

### Le contexte départemental

Si les exemples emblématiques (Strasbourg, Biarritz) sont souvent mis en avant, l'Essonne n'a jamais été absente, qu'il s'agisse de la promotion du « sport pour tous » (CDOS, fédérations affinitaires), d'initiatives précurseurs (sport et cancer), d'organisations innovantes (section sport santé au Club omnisport des Ulis, Pôle départemental de médecine du sport à Marcoussis) grâce à l'engagement ou l'accompagnement des services de l'État, de la collectivité départementale, des communes et du mouvement associatif.

A l'échelon départemental, de nombreuses initiatives sont ainsi déployées sur le territoire et menées par une grande diversité d'acteurs, en atteste la labélisation de 7 maisons sport santé sur le territoire essonnien.

Le constat est fait collectivement d'un manque de coordination, d'articulation entre toutes les actions mises en œuvre et entre les différents acteurs. Pour répondre à cette difficulté, des échanges se sont organisés entre trois entités, le Conseil départemental, le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) et les services de l'État mais également avec l'ensemble des acteurs du sport et de la santé.

---

<sup>1</sup> Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France

## Un diagnostic départemental

Dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche, le Conseil départemental a sollicité une équipe de recherche de l'Université Paris Saclay (Faculté des sciences du sport, laboratoire CIAMS) pour accompagner le travail du collectif départemental. Ses premiers travaux ont permis de mieux cerner le périmètre des réflexions, et a rapidement pointé le besoin d'un état des lieux de l'existant devant « *le foisonnement d'initiatives et de dispositifs, de porteurs et d'acteurs* ».

## 2) Les éléments d'analyse

### Les obstacles

- La complexité de la thématique sport-santé du fait d'une part, d'une multitude d'acteurs d'horizon différents impliqués sur le sujet et d'autre part, du fait d'un périmètre « sport santé » qui reste assez flou et qui donc, peut engendrer des conceptions différentes du sport santé en fonction des acteurs.  
Il existe donc en Essonne des dynamiques territoriales ou institutionnelles inégales (exemple : l'inégalité Nord/Sud) et un manque de communication entre acteurs du sport et de la santé.
- Une information insuffisante et pas toujours adaptée : manque de communication ciblée du grand public (sur l'offre, les bienfaits, etc.), et le manque d'information et de formation des professionnels de santé pour orienter vers l'activité physique ou sportive, voire pour la prescrire.
- Le troisième obstacle est économique et concerne la part de financement à la charge de l'usager (prescription-prise en charge ; besoin d'équipement personnel, etc.) et des organisations (matériel spécifique, encadrement qualifié), ainsi que la fragilité des modèles économiques des projets, des structures et des emplois relatifs au sport-santé.

### Les leviers

- Une envie de faire, des acteurs mobilisés,
- Les dispositifs Prescriforme et Maisons sport santé qui se développent en Essonne, à l'initiative de l'Etat,
- Le sport santé est un axe stratégique de la politique du Conseil départemental,
- Inscription dans les statuts du CDOS, en 2020, du sport santé comme un axe prioritaire avec notamment la mise en œuvre d'un plan de formation des éducateurs,
- Des acteurs de la santé qui s'impliquent (médecins, IDE, IEPA, kinésithérapeutes, psychologues, diététiciens, pharmaciens, sage-femmes, ...),
- Les moyens financiers consacrés au sport santé par les institutions essonniennes,
- Des infrastructures importantes, notamment celles de pleine nature, à mieux valoriser.

### Les premières pistes de travail

- Créer une instance de concertation et de partage avec les différents acteurs du territoire permettant de soutenir le réseau « sport santé »,
- Favoriser la mise en réseau des différentes catégories d'acteurs en prenant appui sur des territoires déjà engagés,
- Améliorer l'articulation de l'offre d'action « sport santé » disponible,
- Sensibiliser, impliquer, motiver la chaîne « prescripteurs-opérateurs/patients/pratiquants »,

- Coproduire, densifier et mutualiser les formations, en impliquant simultanément et localement les acteurs du sport et de la santé,
- Proposer une stratégie de communication autour des différents éléments précédemment cités ainsi que des actions de formation,
- Approfondir les réflexions sur le modèle économique des Maisons Sport Santé et des dispositifs sport santé en Essonne., d'une grande diversité structurelle, en s'inspirant des initiatives les plus vertueuses.

### 3) Les engagements partagés

Forts de ces constats et souhaitant rassembler les volontés au service du sport santé en Essonne, les services de l'Etat (SDJES et DDARS) avec le soutien du Conseil départemental de l'Essonne et le CDOS, signataires de la présente charte, s'engagent à :

- **Animer le réseau** des acteurs du sport santé en Essonne, dans le but de :
  - o Renforcer les échanges permettant aux partenaires d'apporter et de partager leur expertise sur les dispositifs et initiatives **existants** (création d'une instance de partage se réunissant plusieurs fois par an),
  - o Favoriser les partenariats pour le développement de **nouvelles** actions et initiatives communes,
  - o Donner une meilleure lisibilité/visibilité aux dispositifs et actions **existants**,
  - o Appuyer et mettre en cohérence les **nouvelles** actions et initiatives de chacun,
  - o Mobiliser des synergies et des moyens (ressources humaines, logistiques, communication, financières, etc.) à disposition de projets partagés,
  - o S'appuyer sur les collectivités pour communiquer sur les enjeux du sport santé.
- **Sensibiliser, impliquer, motiver la chaîne** « prescripteurs-opérateurs/patients/pratiquants »
  - o Coproduire, densifier et mutualiser les formations, en impliquant simultanément et localement les acteurs du sport et de la santé,
  - o Créer une instance de concertation et de partage avec les différents acteurs du territoire dans le but de favoriser la mise en réseau des différentes catégories d'acteurs en prenant appui sur des territoires déjà engagés par des politiques publiques volontaristes.

### 4) Le rôle des acteurs

- Rôle du SDJES :
  - o Piloter l'instance de coordination entre les acteurs du sport, de la santé et les institutions,
  - o Animer le réseau des acteurs du sport et de la santé,
  - o Analyser les besoins du sport-santé au niveau territorial et appuyer les structures existantes pour leur développement,
  - o S'assurer de la mise en œuvre du dispositif Prescri'Forme sur le territoire, accompagner et labéliser les Maisons sport santé,
  - o Coordonner les Maisons sport santé ainsi que les initiatives des associations sportives inscrites dans les dispositifs de l'Etat,
  - o Instruire les demandes de financements spécifiques et de droit commun (emploi, fonds de développement de la vie associative (FDVA), projet sportif territorial (PST),
  - o Apporter l'expertise médicale et en médecine du sport-santé pour les formations E3S.

- Rôle de l'ARS :
  - o Contribuer à la labélisation et soutenir financièrement les Centres Prescri'Forme et les Maisons sport santé.
  
- Rôle du CD91 :
  - o Contribuer à l'organisation et à l'animation de l'instance de coordination entre les acteurs du sport, de la santé et les institutions aux côtés du SDJES,
  - o Mettre en œuvre le plan d'action de lutte contre la sédentarité des publics prioritaires du Département (bénéficiaires du RSA, de l'APA, de l'AAH, séniors, collégiens, agents),
  - o Participer à la promotion et au modèle économique des Maisons sport santé auprès des publics prioritaires du Département, notamment via les Maisons de solidarité de l'Essonne.
  
- Rôle du CDOS :
  - o Promouvoir et accompagner le sport santé au sein du mouvement sportif associatif fédéré,
  - o Impulser et relayer les initiatives du mouvement sportif et l'accompagner pour s'engager dans les appels à projets et programmes de développement du sport santé,
  - o Organiser les formation E3S Prescriforme à l'intention des éducateurs sportifs, faisant intervenir l'expertise médicale du SDJES et l'expertise du monde du sport des formateurs en APA.

Fait à Fontenay-les-Briis, le 30 novembre 2022

Le Préfet,



Le Président du Département  
de l'Essonne,



Le Délégué territorial de l'ARS,



Le Directeur académique de  
l'Education nationale pour le  
SDJES,



Le Président du Comité  
Départemental Olympique et  
sportif,

